



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRFB GT n°4 « Innovation et valorisation des bois »

Compte-rendu des réunions du 9 octobre et du 22 novembre 2017 à Gardanne

Participants

Fabienne TANCHAUD - Département du Var
Michel ANDRE - Département des Hautes-Alpes
Pascal AUFFRAY - Département des Hautes-Alpes
Inès DJOUHRI - Préfecture des Hautes-Alpes
Cédric CONTEAU - CGET Massif des Alpes
Marc BOURGLAN - Interprofession régionale forêt bois, FRB CAPEB
Maylis PORTE - Communes forestières PACA
Philippe VIEL - Communes forestières PACA
Bertrand Fleury - ONF DT Méditerranée
Benoît LARROQUE - ONF DT Méditerranée
Frédéric-Georges ROUX - Fransylva PACA
Gérard GAUTIER - Fransylva PACA
Philippe THEVENET - CRPF PACA
Haïmad BAUDRILLER-CACAUD - CRPF PACA
Jean-Paul WIRTZ - CRPF
Marie-Christine RENAUD - CRPF et AFAB
Philippe BREGLIANO - Coopérative Provence Forêt
Alain MARTEL - Chambre d'agriculture 04
Nicolas MILESI - Chambre d'agriculture 04/PACA
Julia MAMAN - GIE Enviroforesterie
Jonathan BAUDEL - PNR des Alpilles
Philippe CHIFFOLLEAU - PNR du Luberon
Xavier FARJON - FNE PACA
Elsa BARDI-ASSANTE - Région PACA
Nicolas OUDART - Région PACA
Françoise ROUQUETTE - DIRECCTE PACA
Guy BERNADES - DRAAF PACA
David DENIS - DRAAF PACA
Gaëlle THIVET - DRAAF PACA

Ordre du jour

- Rappel de la méthodologie proposée pour l'élaboration du PRFB de PACA (cf. diaporama)
- Présentation des grands objectifs du programme national de la forêt et du bois (PNFB) et du plan d'actions relatif à l'aval de la filière (cf. diaporama)
- Discussion et validation des grands objectifs et sous-objectifs à faire figurer dans le PRFB
- Déclinaison des (sous-)objectifs en propositions d'actions à conduire au niveau régional

3 grands objectifs ont été identifiés sur le thème de l'innovation et de la valorisation des bois :

- Gagner en compétitivité
- Encourager l'utilisation des bois locaux et autres produits de la forêt
- Optimiser les soutiens à la filière et à l'innovation

1) Objectif 1 : Gagner en compétitivité (prix, produit, distribution, promotion)

- a) Faire un état des lieux des recherches en cours en lien avec la filière régionale
- Établir la liste des laboratoires de recherche qui travaillent dans la région PACA sur le bois ou en lien avec le bois
 - Identifier les études existantes (études de filière et études techniques sur les bois eux-mêmes) pouvant servir de base à l'innovation
 - Réaliser l'inventaire des pistes d'applications industrielles du bois de PACA déjà étudiées (par ex. « Valorisation des pins de la région PACA pour le bois d'œuvre » FCBA septembre 2013)
 - Créer une base de données des entreprises (mettre en commun les données existantes, cf. BD des Fibois 04-05 et 06-83) et inventorier leurs forces, faiblesse, opportunités et menaces. Identifier les entreprises du territoire souhaitant investir et se développer.
 - Favoriser le partage d'informations et d'études avec d'autres régions
- b) Développer les entreprises par l'innovation (produits, procédés de fabrication, services, organisation)
- Convaincre les entreprises de la nécessité d'innover et d'investir pour se développer
 - Animer pour innover : créer groupe de travail « Innovation »
 - Rechercher la création de nouveaux process, nouveaux produits
 - Organiser la concertation au sein de l'interprofession régionale pour favoriser l'innovation et le développement produit
 - Accompagner/mener les études nécessaires à l'investissement, au développement de nouveaux produits (ex. développement de l'utilisation du pin d'Alep, normalisation du cèdre, du pin cembro, valorisation du chêne vert et chêne blanc...)
 - Un moteur des innovations pourra être la mutualisation, le partenariat, la collaboration entre entreprises, centres techniques, organismes de formation et de recherche (clusters, pôles de compétitivité)
 - Ouvrir le champ des innovations « bois » à la chimie, la fabrication de panneaux, la décoration (des besoins en agencement et placages esthétiques)...
 - Innovation commerciale (incluse dans l'innovation « services ») : imaginer de nouveaux modes de commercialisation et de distribution, par exemple le développement de points de vente avec mutualisation d'un agent commercial pour plusieurs entreprises
 - Parmi les leviers : les financements
- c) Favoriser le regroupement des acteurs/entreprises et des projets
- Mettre en relation fournisseurs et utilisateurs
 - Travailler à la création de grappes d'entreprises et partenaires complémentaires : gestionnaires, ETF, exploitants, entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation, concepteurs, maîtres d'œuvre (cf. cluster Sud Constructeurs Bois),
 - Favoriser les synergies entre producteurs de la ressource locale pour améliorer la compétitivité : chantiers groupés, regroupement public/privé... (cf. GT 2)
 - Travailler sur la capitalisation des savoirs au sein des entreprises
 - Faciliter la transmission et la reprise d'entreprises, identifier pour cela les interlocuteurs (tels que les chambres consulaires) à même de soutenir les entreprises en périodes de risques → renforcer les actions d'information et de communication sur le sujet
 - Favoriser les collaborations, le regroupement des entreprises autour de projets fédérateurs, pour répondre à de gros marchés par exemple : outils de communication, cahiers des charges types, groupements d'employeurs...
 - Trouver des solutions pour faire évoluer les petites entreprises qui « vivent »
 - Tisser des liens avec les prescripteurs : ordre des architectes, BDM envirobat, faculté de Marseille (chimie verte) ; monter des projets avec les écoles d'architecture (en passant par l'ordre des architectes)
- d) Développer les marchés locaux
- Rechercher les marchés de niche (importance de l'innovation) et de proximité
 - Diffuser les résultats de l'étude sur les PPRIF - approfondir si nécessaire les travaux menés et œuvrer pour faire lever les freins réglementaires (action auprès du ministère en charge du logement)
 - Inciter les collectivités (en tant que maîtres d'ouvrages) à recourir aux bois locaux
 - Inciter les collectivités à jouer un rôle moteur dans l'animation et le développement de projets structurants (recherche de terrains pour des porteurs de projets, mise en réseau, mise en place de pépinières dédiées, appui animation...), en jouant sur la complémentarité entre territoires urbains

et territoires ruraux

- e) Développer des filières permettant d'améliorer la rentabilité des filières « classiques », valoriser les co-produits de la transformation du bois
 - Développer le multi-usage du bois (BO, BI, BE) à partir d'une même coupe, en triant les bois pour obtenir la meilleure valeur ajoutée possible
 - Développer la chimie du bois
 - Valoriser (au cas par cas) les rémanents à travers des études R&D notamment (productivité, coûts techniques, organisation des chantiers...) - voir la doctrine sur CRPF sur ce sujet
 - Prendre appui sur la loi de transition énergétique incitant à l'utilisation de matériaux biosourcés et à la production de bois énergie, sources renouvelables et permettant un développement économique local.

2) Objectif 2 : Encourager l'utilisation des bois locaux et autres produits de la forêt

Organiser dans un consensus interprofessionnel, les évolutions nécessaires de la filière forêt-bois régionale en visant notamment à :

- a) Améliorer la ressource sur le long terme (cf. GT 2)
 - Aider les propriétaires à s'investir dans la gestion durable (PEFC par exemple) de leur forêt et à prendre conscience des bénéfices qu'ils pourront en tirer à long terme
 - Aider au regroupement des propriétaires forestiers
 - Encourager une sylviculture adaptée à la production de bois d'œuvre, au travers de documents de gestion durable favorisant la programmation des coupes et travaux en forêt et donc la mobilisation du bois et le renouvellement de la forêt
- b) Gérer durablement puis mobiliser tout en préservant la forêt (cf. GT 2 et GT 3)
 - Augmenter les volumes de bois mobilisés
 - Hiérarchiser les usages de la ressource pour rémunérer les acteurs et préserver les forêts : tri du bois le plus en amont possible
 - Travailler à améliorer l'acceptabilité sociale des coupes qui sont nécessaires pour une gestion durable des peuplements. Communiquer auprès du grand public.
 - Amener les propriétaires forestiers à assumer une forêt productive gérée durablement
- c) Mettre en réseau les acteurs (de la forêt jusqu'au produit fini)
 - Connaître les acteurs et les produits
 - Créer des liens entre fournisseurs et utilisateurs de la ressource, y compris à l'échelle de « grands massifs » (massif alpin notamment)
 - Encourager la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements en bois (précisant délai, qualité, prix, mode de livraison)
 - Développer les marchés localement pour produire de la valeur ajoutée sur le territoire régional
 - Rappeler que les propriétaires forestiers sont des acteurs économiques de la filière forêt bois (cf. GT 2 et 3)
- d) Développer des filières régionales compétitives
 - Rechercher à créer les maillons manquants de la chaîne interprofessionnelle (scieries dans certains départements, unités de séchage, fabricants de bois collés...)
 - Soutenir les démarches et travaux de caractérisation et de valorisation des bois régionaux (cf. pin d'Alep, cèdre, chêne liège...) et autres produits de la forêt (miel, champignons, pin pignon...)
 - Créer des stocks de bois locaux, en partenariat avec les négociants-scieurs (revendeurs), dans le but de sécuriser l'offre pour la valorisation des bois locaux (cf. retour d'expérience du CD 83 s'étant heurté à l'impossibilité de trouver des bois locaux pour la construction du collège de Carcès) ; suggestion de création d'une coopérative de produits
 - Monter des projets multi partenariaux public/privé valorisant les essences locales à travers des produits innovants : étudier le marché et la faisabilité, créer un stock tampon de produits bois transformés, développer des outils d'aide à la commercialisation
- e) Faire la promotion des bois et produits-bois locaux
 - Valoriser les essences et spécificités méditerranéennes, provençales et alpines auprès des charpentiers

- Créer des bons exemples (emblématiques), les valoriser (communiquer) et tirer les leçons des contre-exemples ; retour d'expérience sur le coût d'une construction en bois (par rapport à d'autres matériaux) et les délais de construction (plus courts que pour une construction traditionnelle)
- Soutenir la création de labels valorisant une essence ou un produit régional
- Communiquer sur l'intérêt d'utiliser les bois et produits bois locaux (cibles prescripteurs et consommateurs), ouvrir sur le bois mobilier et le bois agencement ; communiquer sur le bilan carbone d'une opération construction bois
- Mettre en place des trophées d'utilisation du bois, lancer des concours d'architectes, organiser des événements cibles (à destination des professionnels et du grand public) (*à prendre en charge par l'interprofession régionale*)
- Mettre en valeur le potentiel du liège « éco-matériau » (*se référer à la contribution des acteurs de la filière liège du Var*) ; améliorer la valorisation du liège vrac

- f) Impliquer les acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique/privée et de la maîtrise d'œuvre dans les filières locales
- Créer les conditions d'une mise en réseau des différents intervenants d'un projet en bois local
 - Inciter les maîtres d'ouvrage à demander du bois local (nécessaire sensibilisation, interventions dans les écoles d'architecture par exemple...) cf. pour exemple le guide juridique de la commande publique de Bois des Alpes
 - Favoriser l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles, industriels et les habitations,
 - Inciter et former les maîtres d'œuvres et concepteurs à l'utilisation des bois issus de filières régionales (ou alpines)
 - Inscrire l'utilisation du bois le plus en amont possible des projets (Partenariat avec les Agences d'urbanisme, les CAUE...)

3) Objectif 3 : Optimiser les soutiens à la filière et à l'innovation

- a) Soutenir le développement de la filière et l'innovation

Les financements publics ont une vraie raison d'être dans la phase d'innovation et de développement de nouveaux produits/projets.

- le développement, la réorganisation ou la reprise d'entreprises dans une logique de compétitivité
- la certification des entreprises (PEFC, Bois des Alpes™...)
- le développement de produits compétitifs (avec un bon rapport qualité/prix)
- l'acquisition de foncier pour atténuer les problèmes liés aux zones touristiques
- les actions de promotion mettant en avant des produits bois régionaux

- b) Accompagner à l'ingénierie de projet

- Faire connaître les dispositifs d'aide aux porteurs de projets, *professionnels, pépiniéristes de l'entreprise* (du ressort de l'interprofession en lien avec les financeurs)
- Accompagner à la recherche de financements privés :
 - Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur séquestration carbone et autres mécanismes de compensation carbone
 - Financement participatif ("crowdfunding"), permettant d'informer, mobiliser le grand public souhaitant s'impliquer dans la filière et qui répond aussi à l'objectif de communication, médiatisation
 - Business Angel ex. « Forinvest » financements apportés par des forestiers privés
- Mettre en réseau les porteurs avec les accompagnateurs / prestataires susceptibles de les accompagner dans le montage de dossier (*ingénierie financière d'entreprise*)
- Soutenir le montage de dossier

- c) Évaluer l'opportunité et la viabilité des projets afin de sécuriser l'efficacité des financements. Critères pour le financement des projets :

- gain quantifiable de compétitivité pour la ou les entreprises porteuses
- gain de compétitivité pour la filière régionale (nouveau maillon, nouvelle échelle de production...)
- adéquation du projet avec le développement durable
- non déstabilisation des filières existantes (bois d'œuvre, bois énergie local, trituration...)

4) Précisions sur certains sujets abordés lors des 2 réunions

a) « Valorisation des bois » versus « valorisation des bois locaux » :

S'est posée la question de savoir s'il fallait parler de « valorisation des bois » en général ou de « valorisation des bois locaux ». Il est apparu que l'objectif, à court terme, était d'améliorer la compétitivité de la filière en valorisant le bois quelque soit son origine, de faire reconnaître les qualités « bois d'œuvre » de la ressource (défendre l'usage du bois par rapport à d'autres matériaux) et de développer parallèlement les démarches de valorisation des bois locaux. L'objectif à moyen et long terme sera de valoriser au maximum les bois locaux.

b) Innovation (contribution de la DIRECCTE) :

- Il serait souhaitable de prendre la notion d'innovation avec 2 échelles de temps, le court terme et le moyen terme. Des innovations immédiates peuvent exister, mais il faut souvent s'inscrire dans un temps long, avec une perspective d'avenir (par exemple, immeubles grande et moyenne hauteur en bois). Le projet de mieux connaître l'état des recherches peut être une piste à explorer pour susciter des axes d'innovation : établir la liste des laboratoires de recherche qui travaillent dans la région PACA sur le bois (ont été évoqués les travaux d'un laboratoire à St-Charles/Marseille sur les celluloides) ; faire l'inventaire des pistes d'applications industrielles du bois de PACA déjà étudiées par le FCBA (par ex. « Valorisation des pins de la région PACA pour le bois d'œuvre » septembre 2013).
- Le moteur des innovations pourra être la mutualisation, le partenariat, la collaboration entre entreprises et centres techniques (clusters, pôles de compétitivité). Les financements pourront être mobilisés dans ce cadre pour des projets de grande envergure (Programme d'investissement d'avenir PIA 3).
- Les projets industriels plus modestes qui ont besoin de valider la faisabilité d'un projet de recherche ou de développement pourront faire appel au Partenariat régional d'innovation (PRI) à partir de la fin 2018 (AAP en cours de rédaction). Les dossiers seront instruits conjointement par la DIRECCTE (Service des Entreprises) et la Région (Direction du développement et du financement des entreprises).

Parmi les leviers actuels à mobiliser :

- Dans les projets d'innovation :
Le Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi a fixé aux administrations l'objectif de réaliser, d'ici 2020, 2% de leurs achats auprès d'entreprises innovantes.
- Dans l'utilisation des matériaux bio-sourcés :
 - Loi transition énergétique article 14VI et 144, incitant à la préférence environnementale des matériaux dans la commande publique
 - Décret relatif aux bâtiments à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'état, de ses établissements publics et des collectivités territoriales (« chaque fois que possible »)
 - Décret relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité (bio-sourcé et certification bas carbone Cofrac NF ENISO/CEI1765)
 - Des appels à manifestation d'intérêt dont ceux de l'Ademe (ex : AMI « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments »)

c) Transformation des bois : des difficultés à faire accepter l'implantation ou le développement de certaines unités de transformation du bois sur le territoire régional → il est nécessaire de faire prendre en compte les activités forestières dans les documents d'urbanisme (PLU...), de sensibiliser les élus, les acteurs de l'urbanisme (agences d'urbanisme, bureaux d'études...) et les acteurs du territoire en ce sens. Rq : Les communes forestières travaillent à l'élaboration d'une doctrine sur le sujet, en lien avec les agences d'urbanisme de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, pour faire évoluer la prise en compte des activités forestières dans les PLU et PLU intercommunaux.

d) Développement du marché de la construction bois :

La commande publique peut constituer un réel levier. Il y a un vrai travail de sensibilisation à mener auprès des maîtres d'ouvrage publics, en valorisant les expériences réussies → besoin d'une action interprofessionnelle forte sur ce point, pousser des projets multipartenariaux exemplaires.

Sur le coût de la construction en bois (par rapport à une construction traditionnelle), retour d'expérience sur 40 bâtiments en Bois des Alpes : les différentiels de coûts des constructions sont avant tout liés à la situation

et au niveau de gamme des bâtiments, plus qu'au matériau utilisé.

Construction bois et résistance au feu (cf. étude BDM) → des démarches à poursuivre pour assouplir les règles des PPRIF relatives à l'utilisation du bois dans la construction

e) Animation et mise en réseau à l'échelle d'un territoire : la nécessité d'un soutien à l'animation, la mise en réseau, l'accompagnement de projets à l'échelle des territoires a été rappelée. La mesure 16.7.2 du programme de développement rural permet d'accompagner ce type de démarche si le projet d'innovation est porté par un territoire.

Références ayant servi de base au travail de synthèse :

- Synthèse des idées formulées lors des 2 réunions du groupe de travail (9 octobre et 22 novembre 2017)
- Contributions écrites des participants au GT n°4
- Compte-rendus des ateliers du n°2 « Compétitivité des entreprises » et n°4 « Valorisation complète du bois » des Rencontres régionales pour l'avenir du bois (février 2013)